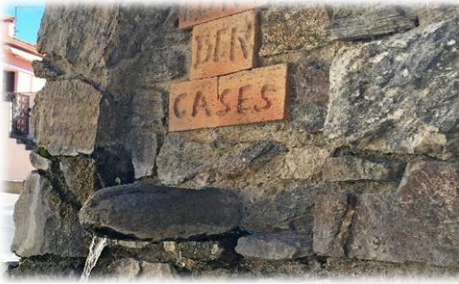




Bulletin Municipal d'Information



N°7 - Juillet 2017

www.montesquieu-des-alberes.fr

Un succès inattendu !

Un trail est une course à pied sur longue distance en milieu naturel, généralement sur des chemins de terre et des sentiers de randonnées en plaine, en forêt ou en montagne.

Sous l'impulsion de Jean-Claude POURE, entraîneur fédéral, Montesquieu des Albères a organisé son 1^{er} trail le 14 mai 2017 sur une distance de 10,4 km et un dénivelé de 350m.

En parallèle, Christian, président du club de randonnée de Laroque des Albères, encadrait une randonnée partie 1h plus tôt.



La préparation de cette journée a nécessité de nombreuses semaines de travail : repérage, intendance, balisage, encadrement...

Tous ces efforts ont été récompensés ! Plus de 330 participants ont répondu à l'appel ; 300 pour le trail et 30 pour la randonnée. Le soleil également était au rendez-vous. Tous les participants se sont élancés dans les rues du village et sur nos sentiers. Beaucoup ont découvert Montesquieu et les Albères et tous ont été unanimes devant la beauté du paysage.

Les ravitaillements (boisson, fruits et gâteaux) étaient prévus sur le plateau des Tres vents, ainsi qu'à l'arrivée devant la mairie.

Puis ce fut l'heure des récompenses ! Elles étaient nombreuses et de belle qualité. Beaucoup sont donc repartis avec des images plein la tête et les bras chargés.



Cette journée n'aurait pas été possible sans l'aide de très nombreux bénévoles, dont nombre de montesquivains qui ont assuré la sécurité du parcours à des points stratégiques, mais également en dirigeant le stationnement des véhicules presque aussi nombreux que les participants. Un grand merci à ces personnes qui ont eu à supporter la chaleur du soleil mais aussi, malheureusement, le mécontentement de certains gênés dans leur déplacement pour traverser le village. Encore merci et A L'ANNEE PROCHAINE !!

Chères Montesquivaines, chers Montesquivains,

Sitôt l'hiver et le printemps terminés, voilà l'été arrivé !

Au-delà des cambriolages et des tentatives d'effractions dans les propriétés privées ou dans des bâtiments communaux, je ne peux m'empêcher de parler des incivilités et des dégradations subies dans le village.

Le City stade des Anglades a été vandalisé ainsi que le foyer, l'arrière de la salle polyvalente, l'espace du Bouling, la place Sant Cristau devant la mairie, le parking et le mobilier urbain du Couloumer ont été tagués, des arbres en pleine vitalité ont été cassés ou coupés, ...

Comment une société développée, telle que celle dans laquelle nous vivons, peut accepter de tels actes sans les souligner et essayer de trouver des solutions ? Nous nous y efforçons.

Heureusement que le côté positif du «vivre ensemble» a été mis en œuvre. Les activités intenses des saisons passées de l'année ont permis à notre village de recevoir nombre de visiteurs et j'en suis ravie.

Les associations ont donné le maximum pour animer et permettre de passer du bon temps à Montesquieu-des-Albères. A chaque occasion, l'association du patrimoine a tenu ouvert le musée afin d'offrir «un plus» aux participants des manifestations diverses.

Toutes ces festivités ont été diffusées avec beaucoup de sérieux et de célérité par notre correspondante de l'Indépendant qui profite de chaque événement pour souligner et mettre en valeur le dynamisme de la commune.

Ce bulletin est non seulement l'occasion de retracer tout ce qui s'est passé au village durant le semestre écoulé, mais va également nous rappeler les précautions que chacun de nous doit prendre pour préserver notre environnement et notre cadre de vie. Je tiens à remercier tous ceux qui se sont associés au bon déroulement de ces animations pour faire de Montesquieu-des-Albères un village d'où on repart avec un excellent souvenir, avec l'envie d'y revenir !

Je vous invite donc à feuilleter ce bulletin qui j'espère vous donnera l'envie de participer, l'envie de communiquer à vos amis le «bien vivre à Montesquieu» et le plaisir de se retrouver !

Je vous souhaite un bon été et une bonne rentrée !

Merci à tous !

Chaleureusement !




Trail de Montesquieu	p. 1
Le mot du maire	p. 2
Photos cérémonies Photos fêtes	p.3
Photos fêtes (suite)	p.4
CCACVI Rythmes scolaires Sécurisation du City Stade	p.5
Festivités Appel aux artistes Marché	p.6
Fiche rando (recto)	p.7
Fiche rando (verso)	p.8
Débroussaillage	p.9
Moustiques APC Merci à eux	p.10
Travaux	p.11
« Le baptême du Christ »	p.12

Cérémonies / 1er semestre 2017



Fêtes / 1er semestre 2017





Ballade
25/05/2017

Montesquieu-des-Albères



"Robert Fougasse"
27/05/2017



Montesquieu-des-Albères



Les artistes de Montesquieu
04/06/2017

Montesquieu-des-Albères



Concert Oct'Opus 66
10/06/2017



Montesquieu-des-Albères



Chorale "Les amis de la chanson"
19/06/2017

Montesquieu-des-Albères



Fête de la musique
21/06/2017

Montesquieu-des-Albères



Fête de la St Jean
23/06/2017

Montesquieu-des-Albères

Eau potable et Assainissement : 04 68 95 21 95

Collecte des déchets : Maintenance des conteneurs : 04 68 81 55 45 (pour un changement de bac)

Urbanisme : instruction des permis de construire : 04 68 81 00 37

Eclairage public : en cas d'absence de lumière dans la rue (interventions uniquement liées à un problème de sécurité électrique. Pas de dépannage des points lumineux) : 06 87 77 89 45

Piscine Intercommunale Alberaquatic : 04 68 37 04 05

Pôle enfance jeunesse (crèches, accueils de loisirs et points jeunes) : 04 68 95 21 99

Lecture publique : un réseau de 10 médiathèques pour l'ensemble du territoire communautaire

Le site internet de la Communauté de Communes : est un outil pratique et utile pour tous les habitants du territoire. www.cc-alberes-cote-vermeille-illiberis.fr

Il répond à vos besoins quotidiens en diffusant des informations pratiques : programmes des structures enfance jeunesse, agenda mensuel des médiathèques, jours de ramassage des ordures, tarification de l'eau, horaires d'ouverture des structures....

Le site est mis à jour régulièrement et permet à l'intercommunalité de vous informer en « temps réel » d'une urgence grâce à un bandeau qui apparaît sur la page d'accueil.

Rythmes scolaires de la rentrée 2017

Le décret relatif à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires est paru au Journal Officiel de la République Française le 28 juin 2017. Ce décret permet au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) d'autoriser l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours dès la rentrée 2017.

Sur le territoire intercommunal, sur 36 conseils d'école, 30 se sont prononcés. Tous souhaitent la semaine des 4 jours. Pas 1 ne s'est prononcé pour le maintien de la semaine de 4 jours et demi. *Rappelons que les Conseils d'Ecole rassemblent les enseignants, les parents et le maire de la commune ou son représentant.*

Réunis le mardi 4 juillet, l'ensemble des maires de la Communauté de Communes Albères-Côte Vermeille-Illibérus ou leurs représentants ont décidé de suivre l'avis unanime des conseils d'école et de proposer à Monsieur le DASEN des Pyrénées-Orientales de revenir à la semaine des 4 jours sur l'ensemble du territoire communautaire avec pour conséquence la suppression des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP).

Pourquoi cette décision maintenant ?

Tout simplement parce que le décret relatif à l'organisation de la semaine scolaire est paru le 28 juin. Une question importante restait en suspens : la date d'application de ce décret ; rentrée 2017 ou 2018 ? Il est précisé dans le décret lui-même qu'il entre en vigueur dès le lendemain du jour de sa publication, c'est-à-dire le 29 juin 2017.

Monsieur le DASEN vient de donner un avis favorable à la semaine de 4 jours, à la suite de l'avis concordant des maires de la Communauté de Communes et des Conseils d'école. Par conséquent, un accueil de loisirs sera organisé le mercredi avec le même type d'accueil que pour les vacances scolaires : matin avec ou sans repas du midi, après-midi avec ou sans repas du midi ou la journée complète.

Ces accueils de loisirs seront organisés dans les lieux habituels à Argelès-sur-Mer, Bages, Banyuls-sur-Mer, Elne, Port-Vendres, Saint-André et Sorède.

Sécurisation du City Stade

A l'image de l'année 2016, les incivilités sont nombreuses. Le city stade est particulièrement touché ; cambriolage du club house, pelouse de l'agorospace brûlée par les motos et scooters, filet de tennis arraché, jeux des enfants abîmés...

Ce vandalisme récurrent et couteux pour tous, oblige la municipalité à réfléchir sur une sérieuse remise en état du City Stade avec des mesures de protection et un accès au terrain de tennis réglementé.

Juillet

- 13 : CCFF / Repas et bal / salle Jean Thubert à 19h
- 14 : Mairie / Cérémonie du 14 juillet / devant la mairie à 11h
- 21 : Mairie / Cinéma « Mon poussin » / derrière la salle Jean Thubert à 21h30
- 22 : Pass'Temps / Rifle / devant la mairie à 21h

Août

- 19 : Mairie / Repas + Bal d'été animé par Kyliananimation / devant la mairie
- 25 : Mairie / Cinéma (programmation à déterminer) / derrière la salle Jean Thubert à 21h30

Septembre

- 3 : Bouling club / repas de fin de saison / salle Jean Thubert à midi
- 10 : La Goutte d'Eau / vide grenier / dans les rues du village
- 15 : Patrimoine / Conférence / salle Jean Thubert à 18h30
- 16-17 : Patrimoine / Journées du Patrimoine
- 16 : Pass'Temps / Rifle / salle Jean Thubert
- 21 : Médiathèque / Court-métrages
- 23 : Mairie / O. Payré et P. Di Fraja présentent « On ira tous aux parodies » / salle Jean Thubert à 16h

Octobre

- 1 : Sant Cristau Sardaniste / Ballade / devant la mairie
- 16 : Patrimoine / Conférence de Pierre Vigo / salle Jean Thubert à 16h
- 21 : Pass'Temps / Rifle / salle Jean Thubert à 14h30

Novembre

- 12 : Team Axurit / journée rando VTT pour tous, petits et grands / city stade, toute la journée
- 11 : Mairie / Cérémonie du 11 novembre / départ du défilé devant la mairie à 11h
- 17 : Patrimoine / Conférence / salle Jean Thubert à 18h30
- 18 : Mairie / Accueil des nouveaux arrivants / salle Jean Thubert à 9h30
- 19 : Pass'Temps / Rifle / salle Jean Thubert à 14h30
- 24,25 et 26 : Fête de la St Saturnin

Décembre

- 2 et 3 : Mairie / Trail relais / dans le village
- 10 : La Goutte d'Eau / Marché de Noël / salle Jean Thubert
- 16 : Pass'Temps / Rifle / salle Jean Thubert à 14h30

Le détail de ces manifestations vous sera communiqué ultérieurement par chaque organisateur dans des flyers distribués dans les boîtes aux lettres et/ou par affichage sur le site de la mairie.

Appel aux artistes

Comme toutes les années, nous lançons un appel aux artistes de Montesquieu-des-Albères pour illustrer la prochaine carte de vœux.

Nous vous rappelons que les œuvres proposées (peinture, sculpture, photo...) seront présentées aux enfants de l'école qui auront la lourde responsabilité de choisir.

Nous accepterons les candidatures jusqu'au 19/09/2017 à 17h.

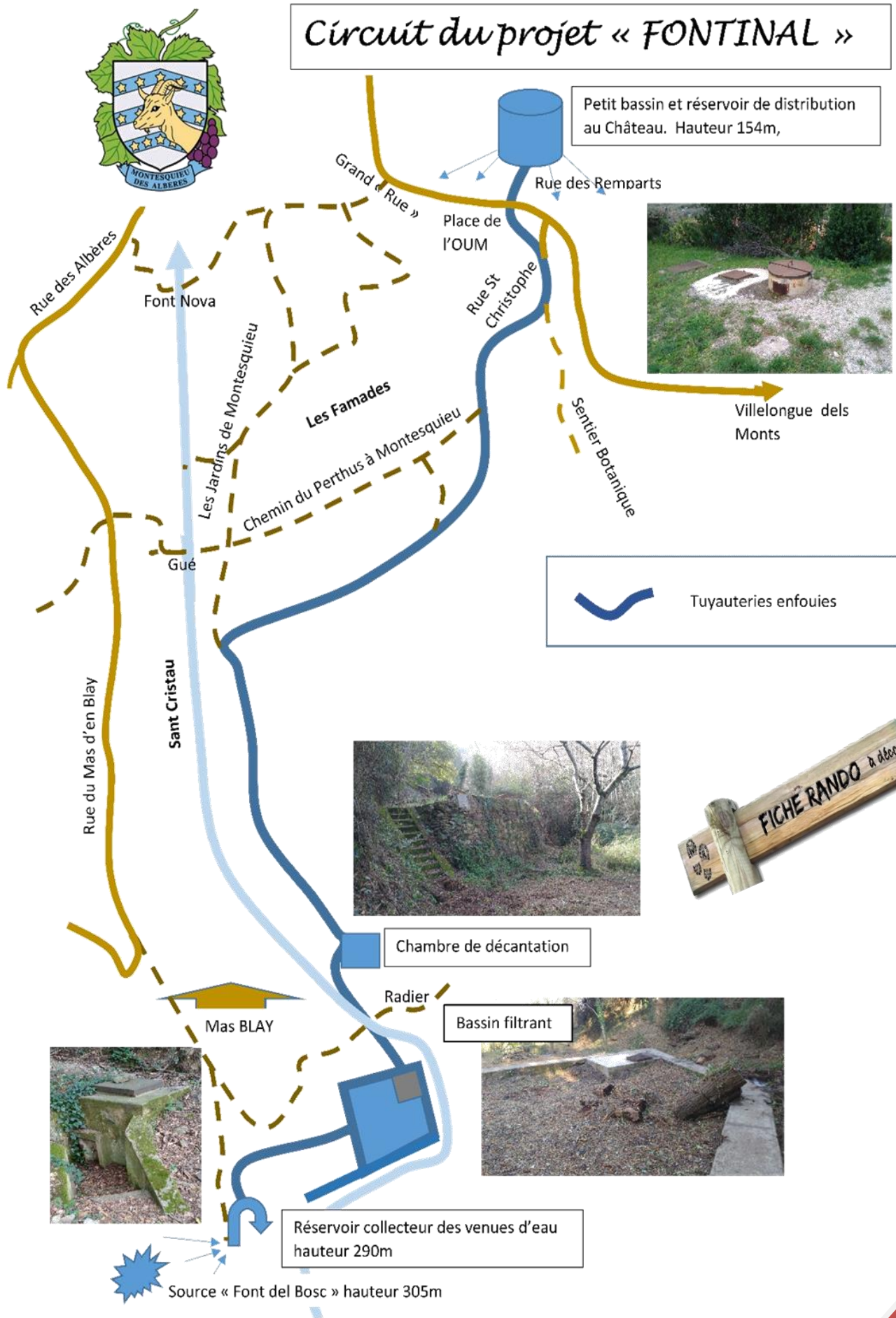
Les commerçants vous accueillent tous les mardis matin
sur le marché, parking de l'école.





Circuit « FONTINAL »

Circuit du projet « FONTINAL »



Nous sommes en Juillet 1936. Montesquieu-des-Albères compte 390 habitants dont 250 à desservir en eau Potable. Les habitants du village vont chercher l'eau dans deux puits situés rue des remparts et place Del Correou. Le bétail trouve l'eau à la font d'en Baix (aujourd'hui «Stan Bé»).

Le maire, M. Gaston MAS, et son adjoint, M. Joseph BLAY, proposent une réflexion sur la possibilité d'amener l'eau potable pour la population, le bétail et la lutte contre les incendies. Le ministère de l'Agriculture du département est mis à contribution et désigne un ingénieur en hydraulique pour réaliser cette faisabilité. Les premières études démontrent que le captage dans le St Cristau n'est pas approprié : trop d'eau en hiver, pas assez en été ; alors que le peu d'eau en saison chaude est utilisé pour l'irrigation des jardins. Il est alors recherché la possibilité de capter une source. Une tranchée est creusée à proximité de la Font « FORRO », route de Villelongue : le débit est trop faible. (La tranchée est encore visible). Un puits est creusé en dessous de la Font « Del Bosc » au-dessus du mas Blay. Ce puits se remplit rapidement ; la source est retenue pour le projet. De plus, elle est située suffisamment haut au-dessus du village pour permettre la distribution par gravité.

Mars 1938 : Autorisation est donnée par le préfet pour des travaux de captage et d'achat des emprises foncières sur le trajet des tuyauteries et ouvrages. Le projet «eau potable de Montesquieu-des-Albères» est classé d'utilité publique.

Juin 1938 : Désignation de deux conseillers aux travaux de captage, MM. Francis GUISET et Michel MAREE, et d'un conseiller pour la surveillance et l'exécution des travaux, M. Pierre ROIGT.

Novembre 1938 : Les entrepreneurs sont choisis et l'autorisation est donnée par le préfet M. Raoul PIDKOWSKI. Cet arrêté autorise à dériver l'eau recueillie, précise que le volume prélevé ne devra pas excéder 0.14 litres par seconde, demande d'effectuer les expropriations nécessaires aux ouvrages et tuyauteries.

UN FINANCEMENT EXTRAORDINAIRE : Le coût total du projet, avec les frais, s'élève à la somme importante de 400 000 frs. Une subvention du ministère de l'agriculture de 60% est accordée. Il reste 189 100 frs à la charge des habitants. Or la commune n'a pas de réserve financière. Il est alors procédé à une souscription publique dans la commune qui réunit 75 000 frs. Le reste, soit 115 000 frs, est emprunté au Crédit Agricole au taux de 3% sur 25 ans, à condition de lever une imposition extraordinaire couvrant les annuités sur toute la période du prêt, soit 25 ans à partir du 01/02/1939.

S'ensuivent les travaux du captage au village. A l'emplacement du puits creusé en dessous de la Font «Del Bosc», est construit un réservoir en béton, collecteur des venues d'eau. Il est en parfait état aujourd'hui. Une canalisation traverse les jardins en direction du lit de la rivière St Cristau où sont bâtis en béton un barrage, un bassin filtrant et un réservoir collecteur. Ce lieu, à l'emplacement d'un jardin, est propice pour dérouter l'eau de la rivière en période chaude quand le débit de la source est moins fort. Il est à noter que ce principe d'épuration de l'eau est moderne pour l'époque et c'est ce qui est proposé de nos jours pour les piscines naturelles. L'eau qui sort de ce bassin filtrant est analysée et déclarée propre à la consommation.

Un deuxième bassin, environ 70 m en aval, est construit et est utilisé comme chambre de décantation. La tuyauterie suit alors le lit de la rivière et pénètre dans le village par le haut des Famades, la rue St Christophe, traverse la place de l'Houm et la rue des Remparts pour monter en haut de l'ancien château où un bassin en béton de 300 m3 est construit. Ce réservoir, encore utilisé aujourd'hui, alimentera à partir de 1939 3 fontaines d'eau potable, une rue des Remparts, une rue des porches, une impasse des Mimosas ; 2 robinets d'incendie, un rue des Remparts et un rue des Mimosas ; 3 abreuvoirs, 1 au nord de la rue des Porches, 1 Grand Rue, 1 place de l'Houm. Cette situation durera toute la seconde guerre.

1946 : Un réseau d'eau potable est constitué pour alimenter chaque maison du village.

1970 : Le projet « FONTINAL » est remplacé par le réseau que l'on connaît aujourd'hui.

Les Montesquivains, au prix d'un effort financier extraordinaire, ont bénéficié de l'eau de source potable pendant 32 ans, à une époque où peu de villages avaient l'eau courante.

Quels sont les risques de ne pas débroussailler ?

Au-delà d'une obligation légale, le débroussaillage permet de limiter les propagations du feu, c'est une protection et non une sanction. Le débroussaillage est rendu obligatoire car la puissance des feux baisse lorsque les zones sont débroussaillées.

La loi fixe les règles générales de débroussaillage qui peuvent être précisées par la réglementation locale. Selon les régions, les obligations peuvent être différentes.

Les risques d'incendie sont très nombreux (étincelle, cigarettes, barbecue...), il est donc important de respecter les obligations légales de débroussaillage.

Dans les zones situées à moins de 200m des bois, forêts, landes, maquis et garrigue, le débroussaillage est obligatoire et doit être effectué dans un rayon de 50m autour de l'habitation et de 2m autour des voies d'accès.

Quels sont les risques de ne pas débroussailler ?

- ✓ une amende forfaitaire de 135 € et une mise en demeure par la mairie ou l'ONF
- ✓ 30 € d'amende par m² non débroussaillé
- ✓ propagation des zones d'incendie

Quelques conseils :

Il est important de débroussailler votre terrain avant le 1^{er} juillet. En effet, passé cette date,, les risques d'incendie sont importants. Du 1^{er} juillet au 30 août, dans les départements à risques, des cartes des massifs forestiers sont disponibles sur les plateformes de l'état afin de voir si le débroussaillage est autorisé.

Le débroussaillage va vous permettre de :

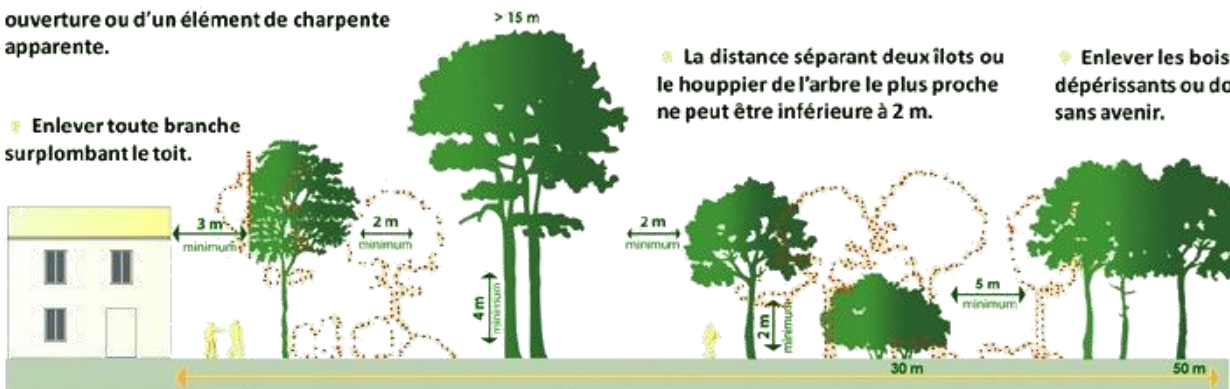
- ✓ créer une zone moins conductrice entre vos habitations et la forêt
- ✓ favoriser la discontinuité du feuillage entre les arbres, les sous-bois et le branchage des arbres
- ✓ de faciliter la circulation des sapeurs-pompiers entre les habitations et la forêt

Comment débroussailler ?

- ✓ distance minimale de 3m entre le feuillage/branchage de chaque arbre, arbuste ou buisson
- ✓ élimination des arbres, arbustes morts ou malades
- ✓ élimination des arbres dominés par le feuillage d'un autre arbre
- ✓ élagage des branches des arbres à 2m50
- ✓ débroussaillage de la strate herbacée basse
- ✓ distance minimale de 3m entre la construction et les premiers feuillages

✦ Aux abords immédiats des bâtiments, enlever les arbres, les branches et les arbustes situés à moins de 3 m d'une ouverture ou d'un élément de charpente apparente.

✦ Enlever toute branche surplombant le toit.



✦ Enlever toute végétation intermédiaire entre le sol et la cime des arbres pour éviter toute superposition de strate

✦ La distance séparant deux îlots ou le houppier de l'arbre le plus proche ne peut être inférieure à 2 m.

✦ Enlever les bois morts, dépérissants ou dominés sans avenir.

✦ Enlever les arbres en densité excessive de façon à ce que chaque houppier soit distant d'au moins 2 m des houppiers voisins (à l'exception des arbres d'une hauteur supérieure à 15 m élagués à 4 m minimum et sans végétation en sous-étage).

✦ Détruire la végétation herbacée et arbustive au ras du sol.

✦ Elaguer les arbres conservés jusqu'à une hauteur de 2 m minimum.

✦ A plus de 30 m de la construction, des îlots d'une surface de 50 m² maximum séparés de 5 m les uns des autres pourront être conservés



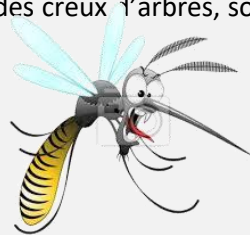
« Moustique tigre » Faisons équipe avant qu'il pique !

Le « moustique tigre » renaît de ses cendres depuis fin avril / début mai. Plus exactement, il sort de sa « diapause » (hivernation) qui, chez cette espèce, se produit à l'état d'œuf. Ainsi, redevient-il actif et le processus d'éclosion a-t-il repris progressivement.

Le moment est donc arrivé de s'installer dans la prévention concrète, principalement en évitant les situations favorables à sa prolifération. Tout tourne autour des eaux domestiques propres comme sales. C'est la mise en eau des œufs qui provoque les éclosions. Donc, privez d'eau les œufs de « moustique tigre » ! Pas d'eau, pas d'éclosion, pas de moustique !

Les gîtes de reproduction sont de micro dimension, toujours en milieu urbain ou périurbain, jamais en milieux naturels humides ouverts. Ce sont, soit des biotopes naturels tels que des creux d'arbres, soit des petites collections d'eau artificielles telles que, par exemple :

- ✓ Seaux, vases, soucoupes
- ✓ Fûts et citernes
- ✓ Ecoulements de gouttières
- ✓ Pneus, boîtes de conserve
- ✓ Et tout petit réceptacle d'eaux pluviales ou domestiques à découvert



Les gîtes de reproduction sont donc, en grande partie, fabriqués par l'Homme. Ils se trouvent souvent au sein des domiciles privés (cours, jardins...). Dans ce cas, il est impossible de les recenser tous, d'autant que beaucoup sont temporaires, aléatoires ou difficiles d'accès.

Alors si vous êtes dans cette situation, ne tergiversez pas, car la façon la plus efficace et radicale de se protéger de ces nuisances, c'est d'évacuer les eaux stagnantes ou, mieux encore, de supprimer physiquement ces gîtes.

La moitié du succès, c'est vous !



L'APC vous remercie d'avoir entendu son appel et d'utiliser ses services !
Utile pour tous, l'agence est ouverte tous les jours
aux heures d'ouverture de la mairie.

Merci à eux !

Il est naturel de prendre le temps de les remercier ! Car sans eux, notre village ne serait pas aussi propre et fleuri, nos équipements municipaux ne fonctionneraient pas aussi bien, les services auxquels tout administré a droit ne seraient pas aussi bien rendus, les associations ne seraient pas aussi vite satisfaites, nos enfants ne seraient pas aussi bien encadrés !

Alors nous nous devons de dire merci à nos employés municipaux : Jean Roch MONTOR, Ghislaine COLL, Laurent DUFFOURG, Sabine BEDEL, Sylvie CARRERE, Gilbert PICAMAL, Emmanuel BRUNEL, Valérie SANTENE, Corinne COSTA et Céline LLURBA ... sans oublier le personnel intérimaire.

- ✓ **tranche 1 de la restauration de l'église** : la préservation du patrimoine communal est depuis 2008 un des fils rouges de la politique de l'actuelle majorité municipale. A travers cette première tranche, la réfection complète de la toiture va être réalisée et permettra lors de la tranche 2 prévue en 2018, de restaurer l'intérieur de l'édifice roman.



- ✓ **traversée du village phase 1** : la volonté municipale affichée est de rendre plus esthétique et plus sûre l'artère principale du village à travers cette première phase de travaux en face de la mairie. L'objectif est de ralentir la circulation des véhicules au droit du cimetière et devant la salle Thubert mais également de privilégier la création d'un cheminement doux afin de permettre aux piétons de déambuler en toute sécurité et enfin d'offrir de nouvelles places de parking si nécessaires lors des manifestations publiques et/ou privées.

- ✓ **rénovation du Parc des sports des Anglades** : cet espace est un lieu privilégié depuis 2003 pour tous les amoureux de la nature et du sport. Mais le temps a fait son œuvre et aujourd'hui une cure de jouvence s'impose à notre municipalité. L'objectif est de redonner des outils en bon état aux usagers qui sont nombreux mais aussi de les rendre plus sécurisés afin d'éviter dans la mesure du possible le vandalisme récurrent depuis trop d'années !!

La municipalité réfléchit à créer un **skate park** au parc des sports des Anglades. Pour ce faire, nous invitons tous nos ados à réfléchir sur les modules qui pourraient les intéresser et à nous faire de leur souhait par courrier ou par mail. Une réunion pourra être organisée dans le courant du dernier trimestre 2017 afin de valider la structure finale sur laquelle nous aurons réfléchi ensemble. Merci d'avance !!!



- ✓ **projet à l'étude pour le bâtiment de la grange** : ce bâtiment communal idéalement situé fait l'objet d'une étude de faisabilité. Les premières pistes qui se dessinent visent à réaliser un espace culturel modulable pour qu'enfin notre commune bénéficie d'une salle à la hauteur dans ce domaine.

- ✓ **projet à l'étude pour la création d'un bâtiment communal à proximité de la mairie** : la municipalité a fixé 2 objectifs à l'architecte en charge de l'étude de faisabilité ; à savoir un rez-de-chaussée à vocation commerciale et/ou de services, puis un étage à vocation locative si indispensable dans le renouvellement de la population.



« Le Baptême du Christ » restauré !

Récemment, Madame le Maire, accompagnée de l'abbé Olivier Nicque, Curé de la Communauté de Paroisses des Albères s'est rendue au Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine du Conseil départemental afin d'admirer l'excellent travail de restauration réalisé sur le tableau représentant le baptême du Christ.

L'auteur de ce tableau est inconnu. C'est l'abbé Coste qui avait offert le tableau à la paroisse en 1878. Il était depuis à l'état d'abandon sur la tribune de notre église Saint Saturnin.

Madame le Maire et la municipalité ont répondu favorablement à l'appel des paroissiens pour qu'il retrouve une seconde jeunesse.

Notre église doit faire l'objet très prochainement d'une profonde restauration à son tour.

Madame le Maire a donc proposé à Monsieur le Curé, en accord avec le responsable du Centre départemental, Monsieur Mathon, de ne récupérer ledit tableau qu'une fois les travaux de restauration de l'église achevés. Après quoi, nul doute qu'il retrouvera sa place dans l'église pour le bonheur des fidèles et des visiteurs.



Mairie

1 place Sant Cristau

66740 Montesquieu-des-Albères

Tél. : 04 68 89 60 49

Fax : 04 68 89 75 87

Mail : mairie@montesquieu-des-alberes.fr

Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h et
de 15h30 à 17h, fermé le mercredi après-midi